

Séance extraordinaire du conseil municipal du 22 juillet 2024

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 22 juillet 2024 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau et Robert Pellerin.

Sont absents : messieurs les conseillers, Pascal Tremblay et Jocelyn Guévremont.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

2024-07A-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07A-02

Demande d'approbation des aménagements paysagers et du plan d'éclairage - lot 6 560 217 - Héritage du Roy

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de sa résolution 2024-04-04, autorisé une demande de permis d'usage conditionnel présentée par *Immobilier Apenimon inc.* pour la construction d'une habitation multifamiliale de huit logements sur le lot projeté 6 560 217;

ATTENDU que le projet a été autorisé, notamment aux conditions suivantes :

- qu'un plan d'aménagement paysager, produit par un architecte paysagiste, soit déposé et approuvé préalablement à l'émission du permis de construction prévoyant notamment l'ajout d'une haie de cèdres, d'une hauteur minimale de 1,5 m à la plantation, le long de la ligne latérale gauche du terrain, ainsi que des arbres positionnés de manière à atténuer les vues en direction des propriétés voisines;

- qu'une description du mode d'éclairage extérieur, lequel devra être soucieux de son incidence sur les propriétés avoisinantes, soit déposée pour approbation par le conseil;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans d'aménagements paysagers pour l'immeuble à construire sur le lot projeté 6 560 217 tels que présentés par Kim Descôteaux, numéro de dossier 009-04, datés du 9 mai 2024, ainsi que le plan d'éclairage proposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07A-03

Demande d'approbation des aménagements paysagers et du plan d'éclairage - lots 6 560 218, 6 560 219 et 6 560 220 - Héritage du Roy

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de sa résolution 2024-04-05, autorisé une demande de permis d'usage conditionnel présentée par *Immobilier Apenimon inc.* pour la construction d'une habitation multifamiliale de six logements sur chacun des lots projetés 6 560 218, 6 560 219 et 6 560 220;

ATTENDU que le projet a été autorisé, notamment aux conditions suivantes :

- qu'un plan d'aménagement paysager, produit par un architecte paysagiste, soit déposé et approuvé préalablement à l'émission du permis de construction;
- qu'une description du mode d'éclairage extérieur, lequel devra être soucieux de son incidence sur les propriétés avoisinantes, soit déposée pour approbation par le conseil;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans d'aménagements paysagers pour les immeubles à construire sur les lots projetés 6 560 218, 6 560 219 et 6 560 220 tels que présentés par Kim Descôteaux, numéro de dossier 009-04 et datés du 9 mai 2024 ainsi que le plan d'éclairage proposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07A-04

Modification des résolutions numéros 2024-04-04 et 2024-04-05 - demande d'autorisation d'usages conditionnels pour les lots 6 560 217, 6 560 218, 6 560 219 et 6 560 220 - Héritage du Roy

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais des résolutions numéros 2024-04-04 et 2024-04-05 autorisé des demandes d'usage

conditionnel relatives aux lots projetés 6 560 217, 6 560 218, 6 560 219 et 6 560 220 présentées par *Immobilier Apenimon inc.*;

ATTENDU que ces demandes avaient pour but de construire, sur le lot 6 560 217, une habitation multifamiliale de huit logements et, sur chacun des lots projetés 6 560 218, 6 560 219 et 6 560 220, une habitation multifamiliale de six logements;

ATTENDU que le conseil municipal a accepté les demandes d'autorisation d'usage conditionnel conditionnellement à ce que, notamment :

- une étude préparée par un ingénieur qui démontre un mode d'évacuation et de rétention des eaux pluviales qui assure un taux de ruissellement sur l'ensemble du site égal ou inférieur à 25 l/s/ha pour des pluies d'une récurrence de 25 ans soit déposée;
- une attestation de l'ingénieur confirme que le mode d'évacuation et de rétention des eaux pluviales tel que construit est conforme à l'étude ci-haut mentionnée;

ATTENDU que l'égouttement pluvial de l'ensemble du projet Héritage du Roy a déjà été conçu selon les exigences du ministère de l'Environnement et attesté par la firme d'ingénieurs GBI et le Service des travaux publics de la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU qu'un bassin de rétention a également été implanté dans le cadre de ce projet, afin de répondre aux exigences de rétention des eaux pluviales;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que les résolutions numéros 2024-04-04 et 2024-04-05 soient modifiées par le retrait des deux conditions suivantes :

- une étude préparée par un ingénieur qui démontre un mode d'évacuation et de rétention des eaux pluviales qui assure un taux de ruissellement sur l'ensemble du site égal ou inférieur à 25 l/s/ha pour des pluies d'une récurrence de 25 ans soit déposée;
- une attestation de l'ingénieur confirme que le mode d'évacuation et de rétention des eaux pluviales tel que construit est conforme à l'étude ci-haut mentionnée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07A-05

Congédiement de l'employé portant le numéro 060523

ATTENDU que l'employé numéro 060523 est présentement en période de suspension administrative sans solde pour fins d'enquête et prise de décision;

ATTENDU l'enquête menée, le rapport verbal et les recommandations de la chef de division – Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal entérine le congédiement de l'employé numéro 060523, en date de l'adoption de la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07A-06

Congédiement de l'employé portant le numéro 060528

ATTENDU que l'employé numéro 060528 est présentement en période de suspension administrative sans solde pour fins d'enquête et prise de décision;

ATTENDU l'enquête menée, le rapport verbal et les recommandations de la chef de division – Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal entérine le congédiement de l'employé numéro 060528, en date de l'adoption de la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07A-07

Création de poste et nomination - contremaître bâtiments

ATTENDU la recommandation de la Direction générale à l'effet de consolider la structure du Service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale de procéder à la création d'un nouveau poste de contremaître pour le volet bâtiments;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale de procéder à la nomination de monsieur Stephen Doucet au poste de contremaître bâtiments;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Stephen Doucet au poste de contremaître bâtiments;

Que cette nomination soit effective en date du 22 juillet 2024;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, madame Marie-Pier Villeneuve, soient autorisés à signer, pour et au nom

de la Ville de Lavaltrie, l'addenda au contrat de travail de monsieur Doucet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07A-08

Nomination - contremaître voirie

ATTENDU la recommandation de la Direction générale à l'effet de consolider la structure du Service des travaux publics;

ATTENDU la vacance du poste de contremaître voirie, à la suite de la création du poste de contremaître bâtiments et à une nomination à ce poste;

ATTENDU que monsieur Jean-François Massé assume le poste de contremaître voirie par intérim depuis le mois d'avril 2024;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale de procéder à la nomination de monsieur Jean-François Massé au poste de contremaître voirie;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Jean-François Massé au poste de contremaître voirie;

Que cette nomination soit effective en date du 22 juillet 2024;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, madame Marie-Pier Villeneuve, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de monsieur Massé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07A-09

Nomination - contremaître espaces verts et événements

ATTENDU la recommandation de la Direction générale à l'effet de consolider la structure du Service des travaux publics;

ATTENDU que monsieur Mathieu Robert assume le poste de contremaître parcs et bâtiments depuis le mois de septembre 2022;

ATTENDU la création d'un nouveau poste de contremaître bâtiments au Service des travaux publics et une nomination à ce poste;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale de procéder au changement de titre d'emploi de monsieur Mathieu Robert;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger

Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal procède au changement de titre d'emploi et nomme monsieur Mathieu Robert au poste de contremaître espaces verts et événements;

Que ce changement soit effectif en date du 22 juillet 2024;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, madame Marie-Pier Villeneuve, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'addenda au contrat de travail de monsieur Robert.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07A-10

140, rue Émile, dossiers de cour 705-17-001422-052 et 705-17-011453-246

ATTENDU les litiges qui ont opposé la Ville de Lavaltrie à monsieur Raymond A. Cyr et madame Josée Lortie, en regard de la propriété municipale située en bordure de leur propriété respective;

ATTENDU qu'en 2022, aux termes d'une conférence de règlement à l'amiable, les parties avaient convenu de mettre un terme définitif à leurs litiges au moyen d'un document intitulé « Transaction et quittance » dûment entériné par le conseil municipal;

ATTENDU que suite à la signature de cette transaction et quittance, les avocats représentant la Ville et ceux représentant madame Josée Lortie et monsieur Raymond A. Cyr avaient produit aux dossiers (2) de la Cour supérieure des déclarations de règlement hors de cour;

ATTENDU que la transaction et quittance intervenue en septembre 2022 est toujours en cours d'exécution, la Ville ayant respecté son engagement de vendre des parcelles du terrain municipal à monsieur Cyr et à madame Lortie;

ATTENDU qu'il reste à accomplir, dans les deux ans de ces transactions, des travaux d'aménagement en bordure des terrains tels que maintenant redéfinis;

ATTENDU qu'avant que la Ville ne puisse y procéder, de nouvelles procédures en tous points similaires à celles qui avaient été intentées antérieurement ont été entreprises, par les nouveaux propriétaires du 140, rue Émile, et ce, malgré les engagements que ces derniers avaient souscrits auprès de monsieur Cyr;

ATTENDU que les procureurs de la Ville ont recommandé l'institution de procédures en rejet pour conduite abusive et ont procédé au dépôt de telles procédures dans les dossiers pertinents de la Cour supérieure;

ATTENDU que le conseil autorise et entérine à toutes fins que droits, le dépôt de telles procédures;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que le conseil municipal autorise et entérine le dépôt de toutes procédures judiciaires nécessaires, de l'avis des procureurs de la Ville, pour s'opposer aux procédures instituées par les nouveaux propriétaires du 140, rue Émile, à Lavaltrie, notamment toutes procédures visant à constater et à soulever l'irrecevabilité des nouvelles procédures, dans le contexte où cette affaire, et toutes prétentions de contestation du titre de propriété de la Ville étaient définitivement réglées, depuis 2022, au moyen d'une Transaction-quittance.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07A-11

Autorisation - lancement d'un appel d'offres public aux fins de solliciter le marché - opération d'un écocentre, transport et traitement des matières

ATTENDU les besoins de la Ville de Lavaltrie pour l'acquisition de services, il y a lieu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public aux fins de solliciter le marché;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'administration de la Ville à lancer un appel d'offres public pour solliciter le marché afin de répondre aux besoins de la Ville de Lavaltrie pour :

- l'opération d'un écocentre, transport et traitement des matières

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07A-12

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 9 au 22 juillet 2024 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 711 381,84 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 18 juillet 2024, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu qu'une seule intervention de la part des personnes présentes.

2024-07A-13

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 48.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 23^e jour du mois de juillet 2024.

Christian Goulet, maire